

**Délibération N° 2023-12-07-MDC**

Autorisation de versement d'acomptes de subventions aux associations COS, USF, BCF, Maison de la prévention, Theatre H. Roublot / CIE ESPACEBLANC, Comité de jumelage, Musique au comptoir et établissement public (CCAS) sur l'exercice 2024

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présents ou représenté.e.s à la séance .....	43
Absents .....	2

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt et un décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **quatorze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER,

**EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme FENASSE	a donné mandat à Mme MICHEL
Mme NIAKHATE,	a donné mandat à Mme BENZIANE
Mme M. ORJEBIN	a donné mandat à M. GUENICHE
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à M. SEYE
M. CLERGET,	a donné mandat à M. MORA
Mme GARNIER	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à Mme GAUTHIER
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
M. RISPAL	a donné mandat à Mme SAINT GAL
M. NOMBO POATY	a donné mandat à M. MALLERIN
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme BOUHADA
M. MATHIEU	a donné mandat à Mme CACAIS BARANGER
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

**ABSENTS**

M. LACHELACHE, Mme LARABI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme Clémence AVOGNON ZONON** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## Délibération 2023-12-07-MDC

Autorisation de versement d'acomptes de subventions aux associations COMITE DES ŒUVRES SOCIALES, UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE, BASKET CLUB FONTENAY, MAISON DE LA PREVENTION, THEATRE HALLE ROUBLLOT / CIE ESPACEBLANC, COMITE DE JUMELAGE, MUSIQUE AU COMPTOIR et établissement public (CCAS) sur l'exercice 2024

### LE CONSEIL,

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux Droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

**VU** le Décret no 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin

**VU** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant compétence au conseil municipal pour régler les affaires de la Commune,

**VU** le budget de la Commune,

**CONSIDERANT** que les subventions aux associations citée ci-après a fait l'objet d'une inscription au budget 2023,

**CONSIDERANT** qu'avant le vote du budget 2024, il y a lieu de verser une partie des subventions dans un souci de continuité des activités de certaines associations dont les besoins sont immédiats.

### **SUR avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

### **À L'UNANIMITÉ**

**Article 1** : d'autoriser le versement d'un acompte de subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

ACOMPTES 2024 ETABLISSEMENT PUBLIC					
	Montant annuel de la subvention 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (LC 11745)	2 305 919,00	230 591,00	230 591,00	230 591,00	230 591,00

**Délibération 2023-12-07-MDC**

Autorisation de versement d'acomptes de subventions aux associations COMITE DES ŒUVRES SOCIALES, UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE, BASKET CLUB FONTENAY, MAISON DE LA PREVENTION, THEATRE HALLE ROUBLOT / CIE ESPACEBLANC, COMITE DE JUMELAGE, MUSIQUE AU COMPTOIR et établissement public (CCAS) sur l'exercice 2024

ACOMPTES 2024 AUX ASSOCIATIONS					
	Montant annuel de la subvention 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (LC 792)	222 280€	88 912€			
UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE (LC 16715 – LC 16717)	515 852€	256 176€			
BASKET CLUB FONTENAY (LC 16719)	23 000€		11 500€		
MAISON DE LA PREVENTION (LC 9232)	36 404€		14 562€		
THEATRE HALLE ROUBLOT (LC 24367)	59 437€	29 719€			
COMITE DE JUMELAGE (LC 793)	14 415€	7 207.50€			
MUSIQUE AU COMPTOIR (LC 9236)	23 500€	11 750€			

**Article 2** : d'inscrire la dépense au budget primitif de l'année 2023 de la commune - chapitre 65.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le **- 2 JAN. 2024**

Publication

le **- 3 JAN. 2024**

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire



Pour le Maire empêché  
l'Adjoint(e) délégué(e)

**M. DAMIANI**

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire



Pour le Maire empêché  
l'Adjoint(e) délégué(e)

**M. DAMIANI**